

Règlement

Cette épreuve inscrite au calendrier de la FFC se déroulera le Vendredi 7 juillet 2023

Départ à 19 Heures 30 Avenue Marius Cartier à Saint Dizier

Arrivée à 21 Heures 30 Avenue Marius Cartier à Saint Dizier

Catégories concernées:

- Open 1,2,3 et Access 1,2,3,4

Circuit :

- 50 tours de circuit de 1,5 km seront effectués soit une distance de 75 km. Le départ sera donné à 19 Heures 30 Avenue Marius Cartier à Saint Dizier
- L'arrivée sera canalisée par des barrières.
- La protection du circuit sera assurée par l'équipe de signaleurs du club organisateur.
- Le fait de s'engager et de récupérer sur dossard avant de départ, les concurrents s'engagent à effectuer le parcours dans le respect du règlement de la FFC et d'appliquer les consignes éventuelles données au départ par le collège des commissaires de la Fédération.

Service médical:

La Protection Civile sera présente sur place. (un plan du circuit leur sera remis)

Assurance et responsabilité:

- En FFC les coureurs bénéficient d'une assurance individuelle avec leur licence.
- Tous les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès du Comité FFC. Cette police délivrée par le comité départemental FFC sera adressée un mois avant la date de l'épreuve à la préfecture.
- Le port du casque est obligatoire.

Récompenses :

- Des trophées, bouquets, seront remis aux vainqueurs à l'issue de l'épreuve.
- Une Prime FFC sera attribuée aux 20 premiers.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si les circonstances les y obligent.

Nom, prénom et adresse du responsable de la

course: Antoine Langard

7 Rue Leblanc 52290 Eclaron (06 01 17 03 40)

Nom, prénom et adresse du club organisateur:

Cyclisme Bragard 52

7 rue Leblanc 52290 Eclaron (06 01 17 03 40)

Etabli le 27 avril 2023

La Secrétaire

